

## À TOUT INTÉRESSÉ DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

Conformément au règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanismes n° 116

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que lors d'une séance ordinaire qui se tiendra, le **5 octobre 2021 à 19 h 30**, au Pavillon Wilson situé au 4b de la rue Principale, à Coteau-du-Lac, le Conseil statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

<b>1</b>	<b>Adresse civique :</b>	<b>36, rue des Merles</b>
	<b>Numéro de cadastre :</b>	<b>1 686 906</b>
	<b>Nature et effets de la demande :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Autoriser l'implantation avec empiètement de 3 pieds (0,91 mètres) de l'allée d'accès en façade du bâtiment principal ;</li> <li>• Autoriser l'empiètement de l'allée de stationnement en marge latérale droite à 0,45 mètre au lieu de 1,2 mètre.</li> </ul> <p>Afin de rendre conforme l'allée d'accès de stationnement au règlement de zonage n° URB 300</p>
<b>2</b>	<b>Adresse civique :</b>	<b>12 rue Guy-Lauzon</b>
	<b>Numéro de cadastre :</b>	<b>6 390 592</b>
	<b>Nature et effets de la demande</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Autoriser l'implantation d'un escalier dans la marge avant de 2.45 mètres au lieu de 2 mètres.</li> </ul> <p>Afin de rendre conforme le bâtiment unifamilial isolé au règlement de zonage n° URB 300</p>
<b>3</b>	<b>Adresse civique :</b>	<b>37 rue Thérèse-Leroux-Sauvé</b>
	<b>Numéro de cadastre :</b>	<b>6 281 751</b>
	<b>Nature et effets de la demande</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Autoriser l'implantation d'un escalier dans la marge avant de 2.43 mètres au lieu de 2 mètres.</li> </ul> <p>Afin de rendre conforme le bâtiment unifamilial isolé au règlement de zonage n° URB 300</p>
<b>4</b>	<b>Adresse civique :</b>	<b>26, rue Mousseau</b>
	<b>Numéro de cadastre :</b>	<b>2 049 427</b>
	<b>Nature et effets de la demande :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Autoriser l'agrandissement de l'aire de stationnement de 2,5 mètres en façade du bâtiment principal ;</li> <li>• Autoriser l'aménagement d'une case de stationnement en deçà de la marge minimale prescrite à la grille des usages et des normes ;</li> <li>• Autoriser une case de stationnement de 4,65 mètres de profondeur au lieu de 6 mètres;</li> <li>• Autoriser une entrée charretière de 8,03 mètres au lieu de 6 mètres;</li> </ul> <p>Afin de rendre conforme l'aire de stationnement au règlement de zonage n° URB 300</p>

Toute personne intéressée par les demandes pourra se prononcer lors de cette séance.

**DONNÉ** à Coteau-du-Lac ce 15<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2021



Chantal Paquette, OMA  
Assistante-greffière



# CERTIFICAT DE PUBLICATION

---

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE VAUDREUIL-SOULANGES  
VILLE DE COTEAU-DU-LAC

Je, soussignée, assistante-greffière de la Ville de Coteau-du-Lac, MRC de Vaudreuil-Soulanges, certifie que j'ai publié l'avis public portant sur les demandes de dérogations mineures, conformément à la loi, en affichant et en publiant une copie de cet avis, à chacun des endroits suivants :

- Dans le journal St-François, édition du 15 septembre 2021;
- Sur le babillard de l'hôtel de ville et sur le site Internet de la Ville, le 15 septembre 2021.

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat, à Coteau-du-Lac, ce 15 septembre 2021.

Chantal Paquette, OMA  
Assistante-greffière